

**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS**

**COMMISSION DES ÉTUDES**

**PROCÈS-VERBAL** de la deux cent soixante et onzième réunion de la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais tenue le jeudi 15 janvier 2009 à 11 h 45, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

**Confirmé le 19 février 2009**

**Procès-verbal de la deux cent soixante et onzième réunion de la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais tenue le jeudi 15 janvier 2009 à 11 h 45, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.**

---

<b><u>MEMBRES :</u></b>	<b><u>PRÉSENT</u></b>	<b><u>ABSENT</u></b>
AZZOUZI, Fouzia Étudiante – Baccalauréat en traduction et en rédaction	X	
BABINEAU, Patrice Chargé de cours – Département des sciences administratives		X
CADIEUX, Samuel Étudiant – Baccalauréat avec majeure en communication		X
DAVILA-GOMEZ, Ana-Maria Professeure – Département des sciences administratives	X	
DELISLE, Frédérique Étudiante – Maîtrise en gestion de projet	X	
DJAMA SAMATAR, Fatma Étudiante – Baccalauréat en sciences comptables		X
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
GÉRIN, Marie Chargée de cours – Département de psychoéducation et de psychologie		X
HURTUBISE, Denis Doyen des études	X	
LANARIS, Catherine Directrice – Module de l'éducation	X	
LOGRIPPO, Luigi Professeur – Responsable des programmes de deuxième cycle en sciences et technologies de l'information	X	
MANSEAU, André Doyen de la recherche	X	
MARTIN, Thibault Professeur – Responsable du programme de deuxième cycle en développement régional	X (quitte à 12 h 30)	
PÉRODEAU, Guilhème Directrice – Module de la psychologie	X	

	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
SAINT-MACARY, Jan Professeur – Département des sciences administratives	X	
VAILLANCOURT, Jean Recteur	X	
ZERHOUNI, Bouchra Étudiante – Baccalauréat en informatique		X
<b><u>SECRÉTAIRE :</u></b>		
MAURICE, Luc Secrétaire général	X	

Le président de la commission des études, monsieur Jean Vaillancourt, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 12 h 00.

---

## 1.- **Adoption de l'ordre du jour**

Sur proposition de madame Guilhème Pérodeau, appuyée par monsieur Jan Saint-Macary, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Procès-verbal de la deux cent soixante-dixième réunion
  - 2.1 Adoption
  - 2.2 Affaires en découlant
- 3.- Création d'un programme court de 3<sup>e</sup> cycle en psychologie
- 4.- Évaluation des programmes de premier cycle en traduction et en rédaction (7101 – 4083 – 4442)
- 5.- Modification du baccalauréat en psychologie (7751)
- 6.- Nomination d'un professeur au comité de discipline
- 7.- Dépôt de documents
  - 7.1 Consultation au sujet des plages horaires
  - 7.2 Institut des sciences de la forêt feuillue tempérée (ISFORT)
- 8.- Période d'information et questions
- 9.- Prochaine assemblée
- 10.- Levée de l'assemblée

## 2.- **Procès-verbal de la deux cent soixante-dixième réunion**

### 2.1 **Adoption**

Sur proposition de monsieur Thibault Martin, appuyée par madame Ana-Maria Davila Gomez, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la deux cent soixante-dixième réunion, et ce, sans modification.

### 2.2 **Affaires en découlant**

Le recteur informe les membres de la commission des études qu'en ce qui a trait au procès-verbal de la deux cent soixante-dixième réunion, les suites régulières ont été données.

Le recteur informe la commission que le conseil d'administration a adopté, lors de sa réunion du mois de décembre, le « Document de présentation de l'analyse de la situation actuelle ainsi que des énoncés de vision, de mission et de valeurs » dans le cadre de l'exercice d'élaboration de la planification stratégique et que l'avis formulé par la commission des études à cet égard a été communiqué et pris en compte par le conseil d'administration.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche confirme que le conseil d'administration, à sa réunion du 15 décembre 2008, a approuvé, tel que déposé, le

projet de répartition des postes de professeur par département et par secteur pour l'année 2009-2010.

### 3.- Création d'un programme court de 3<sup>e</sup> cycle en psychologie

Le doyen des études sollicite l'avis des membres de la commission des études relativement à la création d'un programme court de 3<sup>e</sup> cycle en psychologie.

Le processus de création d'un programme de doctorat en psychologie (D. Psy.) a franchi des étapes importantes auprès des instances de l'UQO, de l'Université du Québec et de la Commission d'évaluation des projets de programmes (CEP) de la CRÉPUQ. D'ailleurs, les experts mandatés par la Commission d'évaluation des projets de programmes (CEP) de la CRÉPUQ étaient en nos murs le 18 décembre dernier.

Or, en tenant compte des démarches administratives qui restent à accomplir avant l'ouverture du programme, et considérant qu'il y a lieu de croire que la réponse des instances externes (CRÉPUQ et MELS) sera positive, il serait juste de lancer, dès l'automne 2009, des activités de 3<sup>e</sup> cycle qui s'inscrivent dans le cheminement proposé dans notre projet de programme de doctorat en psychologie. Ceci permettrait de ne pas retarder le cheminement des étudiants. Le programme court ne serait offert que si l'avis de la Commission d'évaluation des projets de programmes est favorable. Le doyen des études précise que le programme court reprend intégralement les activités du premier trimestre du programme de doctorat élaboré par l'UQO.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche indique que, lors d'une rencontre que le recteur et lui-même ont eue en décembre avec la nouvelle sous-ministre adjointe à l'enseignement supérieur, ils ont sensibilisé cette dernière au fait que le projet de l'UQO peut être considéré comme une réponse à une demande gouvernementale dans le contexte où le ministre de la Santé et des Services sociaux de l'époque, s'était fortement inquiété de la capacité des universités à former la relève professionnelle en psychologie dans le contexte du rehaussement des exigences pour l'accès à la profession. Dans le cas où le MELS accepterait de considérer le projet de l'UQO comme une réponse à une attente gouvernementale, on pourrait alors obtenir une décision rapide quant au financement des effectifs étudiants qui fréquenteront ce programme.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par madame Guilhème Pérodeau, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 271-CE-1907 concernant le projet de création d'un programme court de 3<sup>e</sup> cycle en psychologie, laquelle est jointe en appendice.

### 4.- Évaluation des programmes de premier cycle en traduction et en rédaction (7101 – 4083 - 4442)

Le doyen des études soumet à l'approbation des membres de la commission des études le dossier d'évaluation des programmes de premier cycle en traduction et en rédaction (baccalauréat en traduction et en rédaction (7101) – certificat d'initiation à la traduction professionnelle (4083) – certificat d'initiation à la rédaction professionnelle (4442)).

Dans le cadre de l'évaluation périodique des programmes de l'UQO, un comité d'évaluation a été mis sur pied et a procédé à l'évaluation de ces programmes conformément à la Politique concernant l'évaluation des programmes à l'Université du Québec en Outaouais.

La sous-commission des études, qui agit à titre de comité institutionnel en matière d'évaluation de programme, a accepté ce rapport d'évaluation lors de sa réunion du 8 décembre 2008.

Les membres de la Commission discutent de certains aspects particuliers du dossier. En outre, on s'inquiète de la nature de l'étude à venir sur la désignation du programme. Les membres insistent sur le fait que cette étude devra permettre d'éclairer

adéquatement la décision à prendre dans un contexte où il importe d'augmenter la fréquentation de ce programme.

De plus, des membres de la commission expriment leurs préoccupations à l'égard de certains commentaires formulés dans le rapport d'évaluation, de même que sur le ton général du document.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par monsieur André Manseau, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 271-CE-1908 concernant l'évaluation des programmes de premier cycle en traduction et en rédaction (7101 – 4083 – 4442), laquelle est jointe en appendice.

#### 5.- **Modification du baccalauréat en psychologie (7751)**

Le doyen des études sollicite l'avis des membres de la commission des études eu égard du projet de modification du baccalauréat en psychologie. Ce projet fait suite à l'évaluation de ce programme qui a eu lieu en 2007-2008.

La commission mandate le doyen des études pour revoir la formulation de certains passages à la page 15 concernant le cours ARU 9003, d'une part et, d'autre part, pour finaliser le plan de formation du profil A afin de faire en sorte que le nombre de crédits d'enrichissement de ce profil soit augmenté. Il est convenu qu'une nouvelle version du document intégrant ces modifications soit déposée pour information en prévision de la prochaine réunion de la commission.

Après délibérations, sur proposition de madame Catherine Lanaris, appuyée par madame Guilhème Pérodeau, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 271-CE-1909 concernant le projet de modification du baccalauréat en psychologie (7751), laquelle est jointe en appendice.

#### 6.- **Nomination d'un professeur au comité de discipline**

La commission des études est invitée à nommer un professeur appelé à siéger sur le comité de discipline institué en vertu du Règlement concernant le plagiat et la fraude, à la suite de la fin de mandat de la professeure Natalia Dankova le 11 décembre 2008. Le règlement prévoit que deux des huit sièges du comité sont dédiés aux membres du corps professoral.

Un appel de candidature a été effectué par le secrétaire général par courriel auprès de tous les professeurs, le 11 décembre 2008, et cinq d'entre eux, parmi lesquels figure la professeure Natalia Dankova, ont confirmé leur intérêt. Le mandat de la professeure Dankova peut être renouvelé.

Prenant acte de l'intérêt suscité par cette nomination auprès des professeurs et du nombre inattendu de candidatures, le secrétaire général informe la commission qu'il a sollicité les candidats, par courriel, le 12 janvier 2009, les invitant à lui transmettre, en quelques lignes, un texte de motivation qui expose les raisons qui les amènent à poser leur candidature, de manière à permettre à la commission de disposer d'un éclairage en ce sens lors du vote sur la nomination.

Cette sollicitation « tardive », de l'aveu même du secrétaire général, n'a pas permis à tous les candidats de transmettre à temps le texte en question avec le résultat qu'un seul candidat a été en mesure de le faire. Il mentionne que la commission des études peut décider de procéder immédiatement ou encore reporter à une prochaine séance la nomination d'un candidat, le comité de discipline n'étant pas affecté par ce report puisque la professeure qui y siège, malgré que son mandat ait pris fin le 11 décembre 2008, continue d'y siéger jusqu'à la nomination de son successeur.

La commission convient de reporter à sa prochaine séance la nomination d'un professeur au comité de discipline et mandate le secrétaire général pour solliciter à nouveau les candidats qui n'ont pas été en mesure de le faire, de produire un texte de motivation à l'appui de leur candidature, textes qui seront déposés à cette prochaine

rencontre. Des membres indiquent leur intérêt à obtenir de l'information relative au profil disciplinaire des membres du Comité.

Le secrétaire général confirme qu'au prochain appel de candidatures, il demandera aux candidats de fournir un texte de motivation.

## 7.- Dépôt de documents

7.1 Consultation au sujet des plages horaires

7.2 Institut des sciences de la forêt feuillue tempérée (ISFORT)

## 8.- Période d'information et questions

Le doyen des études commente le document faisant l'objet d'un dépôt, et relatif à la consultation qu'il avait effectuée auprès des directions de modules et des responsables de programmes de cycles supérieurs au sujet des plages horaires, à l'automne dernier. Il rappelle que cette initiative faisait suite à un mandat que la commission lui avait confié en ce sens afin de recueillir les avis de ces instances sur les hypothèses envisagées.

La commission des études, après discussion et à la suite des commentaires du doyen des études, du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et de plusieurs membres, convient de retenir une orientation axée sur l'utilisation de trois plages horaires en commençant les cours à 8h30 le matin de façon à assurer qu'en aucune circonstance, advenant que les contraintes d'espace exigent éventuellement l'usage partiel ou total de quatre plages horaires, les cours se terminent après 22h00 en soirée. Ainsi, pour le centre de Gatineau, à compter de l'automne 2009, les cours commenceraient à 8h30 le matin. La seconde plage horaire serait fixée de 12h30 à 15h30. Quant à la troisième plage, celle-ci serait flexible et permettrait de fixer le début des cours à partir de 15h45.

Il est également convenu et compris, dans le cas de la troisième plage horaire qui débute à 15 h 45, qu'il s'agit d'une heure qui peut varier selon les besoins observés, mais qu'en aucune circonstance les cours ne doivent se terminer plus tard que 22 h 00. Ce scénario permettrait même de programmer deux activités distinctes, mais consécutives, à l'intérieur de cette troisième plage horaire. On évoque le fait que les disponibilités en locaux en début de soirée favorisent une telle approche de souplesse qui était requise pour les clientèles concernées.

Cette hypothèse, décrite comme une forme de statu quo améliorée, permet une harmonisation avec le Centre de Saint-Jérôme. Le Décanat des études, tel que le souhaite la commission, va émettre rapidement des directives pour faciliter l'appropriation de ce cadre horaire.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche commente le document sur l'Institut des sciences de la forêt feuillue tempérée (ISFORT) qui a été présenté par la direction de l'Université au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le 8 janvier 2009. Il s'agit d'un projet, élaboré en partenariat avec l'Institut québécois de la forêt feuillue (IQAFF) et qui constituerait la pierre angulaire de la mise sur pied de programmes de recherche et de formation en sciences naturelles à l'UQO, tout en conférant la possibilité, pour l'Université, de disposer d'un institut de recherche universitaire dans ce domaine. Inspiré de l'Institut des sciences de la mer de l'UQAR, cet institut, lorsqu'il sera créé, disposerait d'un statut équivalent à celui d'un département. La direction de l'Université entend poursuivre ses démarches de représentation et de sollicitation auprès des autorités politiques en vue d'obtenir le financement inhérent au démarrage du projet.

Il confirme qu'il sera en mesure, à la prochaine rencontre de la commission, de déposer les statistiques de fréquentation des programmes. Une analyse préliminaire de ces statistiques fait apparaître un léger recul du taux de fréquentation par rapport à celui observé au trimestre d'hiver 2008, à pareille date, recul qui s'avère néanmoins moins

prononcé que ce qui fut observé au trimestre d'automne 2008 en regard du trimestre d'automne 2007.

Il commente les deux articles parus récemment dans le journal La Revue à propos du plagiat à l'Université, déplorant l'importance accordée au témoignage d'une personne qui s'identifie simplement comme un étudiant inscrit en sciences sociales, au seul prénom « fictif » d'Étienne. Il confirme avoir l'intention de produire rapidement un message, à l'intention de la communauté universitaire, afin de rétablir des faits essentiels que cet article vient quelque peu déformer, surtout au jeu des comparaisons des cas de plagiat traités ici à l'UQO par rapport à d'autres universités, alors que les statistiques, loin d'être défavorables, font clairement ressortir que le plagiat à l'UQO est pris très au sérieux. Il dit déplorer que le journaliste n'ait pas informé le secrétaire général, au moment où il a eu son entretien avec ce dernier, des déclarations de l'étudiant « Étienne ». Des membres interviennent pour mentionner que le phénomène du plagiat est répandu et n'est surtout pas l'apanage exclusif de l'UQO. On dit déplorer le discrédit négatif que cet article répand auprès des étudiants qui, dans une forte majorité des cas, respectent les règles universitaires, donc celles relatives au plagiat.

Un membre informe la commission d'un projet réalisé dans le cadre d'un cours au module de l'Éducation, qui amènera l'auteur et metteur en scène Wajdi Mouawad à participer à un point de presse, le 26 janvier 2009 à 15 h 30, pour annoncer les activités prévues dans le cadre de ce cours qui verra notamment les étudiants assister à une pièce de théâtre dont il est auteur et qui est présentée au Centre national des arts.

Le doyen de la recherche informe la commission que la Semaine de la recherche aura lieu du 16 au 19 mars et qu'elle comportera, comme par les années passées, des concours de vulgarisation et la communication de contenus scientifiques. Il informe également de la tenue d'un colloque régional qui aura lieu le 20 mars 2009 et qui mettra notamment en valeur les travaux de recherche et l'expertise des professeurs de l'Université en lien avec diverses réalités régionales.

Il confirme l'avis favorable du gouvernement du Québec à l'égard du financement du CRTL, qui permettrait à l'organisme de recherche de bénéficier d'une subvention de fonctionnement pendant trois années. Il dit s'attendre à recevoir confirmation de cette aide d'ici peu.

9.- **Prochaine assemblée**

La prochaine réunion ordinaire est prévue pour le 19 février 2009 à 11 h 45.

10.- **Levée de l'assemblée**

Sur proposition de madame Fouzia Azzouzi, appuyée par madame Frédérique Delisle, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 14 h 25.



Le président



Le secrétaire